

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT.  
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 franc de plus par trimestre.  
 Prix des Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.—Il donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

à LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2e.  
 à PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et C<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, dans la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Lyon, 17 novembre 1841.

Le droit de grâce n'entraîne pas le droit de torture ; autrement il faudrait demander l'abolition du droit de grâce, comme on a demandé l'abolition de la torture sous Louis XVI. Il y a des gens qui vous répondent naïvement, quand leur signale les mauvais traitements infligés à Barbès : Mais c'est un gracié ; n'a-t-il pas été arraché au dernier supplice par la clémence royale ? — Soit ; mais ne faites pas qu'on dise un jour : Barbès a été frappé par la clémence royale, car mieux vaut la perte immédiate de la vie que sa conservation avec des brutalités incessantes et des insultes poignantes.

La grâce porte avec elle un cachet de puissance qui implique qu'on renonce à toute idée de vengeance. On gracie comme on amnistie, par raison d'état ; ce n'est pas souvent par intérêt pour un condamné qu'on gracie, mais bien dans des vues d'un autre ordre. L'homme gracié a donc droit, en prison, à toutes les garanties individuelles que la loi réserve aux condamnés ; il reste dans le droit commun.

Nous dirons même que la grâce accordée devrait être suivie d'une série de faits analogues. Nous ne demandons pas des faveurs pour les condamnés politiques, nous demandons des traitements empreints de justice et d'humanité.

Les abus introduits dans les prisons doivent cesser, et c'est aux députés de l'opposition radicale qu'est dévolue surtout la tâche de forcer le ministre de l'intérieur à rentrer dans les limites de la loi. Il est temps enfin que la tribune retentisse des plaintes légitimes que la presse a révélées, et que les députés indépendants remplissent leur mandat.

Il est temps que la force se trouve aux prises avec l'examen des faits, que les intimidateurs aient à répondre des actes de leurs agents subalternes, que la légalité enfin reprenne quelque force dans notre pays ; c'est en l'invoquant qu'on a créé l'arbitraire, nous le savons : peut-être pourrions-nous la faire fonctionner rationnellement. Les clameurs ne manqueront pas sans doute dans les premiers moments de la lutte, mais il n'y a pas de clameurs assez puissantes pour étouffer des griefs fondés ; les clameurs, d'ailleurs, ne sont qu'accidentelles, et les échos de la presse répètent tout à la fois et les cris et les idées, et comme les idées se meuvent toujours malgré les cris, qu'on les énonce et elles feront leur chemin.

Les accusés de Toulouse ont été conduits à Pau à pied et la chaîne au cou ; on les a assimilés en tous points à des malfaiteurs ; on les a traités comme des assassins de bas étage, car il paraît qu'à l'avenir les assassins de bonne lignée auront les avantages de la chaise de poste pour voyager.

Si on a voulu par ces odieux procédés déconsidérer la presse, on s'est gravement trompé ; il y a long-temps qu'on sait en France qu'elle est destinée à passer par toutes les phases de la persécution, et elle n'en inspire pas moins de sympathies.—Pour atténuer les rigueurs inutiles exercées contre M. Raullet et ses compagnons, on prétend que l'autorité avait mis des moyens de transport à leur disposition et qu'ils ont refusé ; mais on omet de dire que ces moyens de transport devaient être à leurs frais.

On leur a fait une proposition dérisoire, étroite, mesquine ; ils ont refusé, ils ont bien fait. En 1834, les accusés de Lyon se seraient laissés conduire également à pied et la chaîne au cou jusqu'à Paris, si l'autorité leur avait fait la proposition de voyager en diligence, mais à leurs frais, et ils auraient prouvé par là la lésinerie du pouvoir et ses tristes rancunes.

Nous disons, nous, que c'est un devoir pour le gouvernement de traiter avec décence et humanité les accusés politiques ; nous disons que, toutes les fois qu'on suit une autre voie, on oublie les règles de l'équité pour suivre les sentiments de la haine ou de la peur.

Avec la question posée en ces termes : Si vous avez de l'argent, vous ferez la route en voiture, sinon vous irez à pied, on fait dépendre le mode de voyager d'une circonstance et d'une situation étrangères à la personne, tandis que c'est pour la personne même qu'on doit éviter l'appareil des malfaiteurs ordinaires.

Nous rentrons, on le voit, dans la question que nous avons si souvent traitée ici, à savoir que les crimes et les délits politiques ne peuvent pas être assimilés en tous points aux crimes et délits ordinaires.

Nous nous rappelons que, traduits devant la cour d'assises pour avoir soutenu cette théorie, au nombre de nos arguments nous avons placé celui-ci en première ligne : « Assurément, disions-nous au procureur-général qui portait la parole, vous ne voudriez pas traiter un prévenu de délit de presse comme un voleur. Assurément vous ne le feriez pas conduire d'un point à un autre la chaîne au cou, à pied, et entre des gendarmes.— Non, certainement, » nous répondit l'organe du ministère public.

À Toulouse, le procureur-général n'a pas eu la pudeur de s'abstenir d'infliger un pareil traitement à des gérants de journaux. Où allons-nous donc ? Comment veut-on que nos mœurs s'adoucissent, que la civilisation pénètre dans toutes les classes de la société, si des hauts lieux du pouvoir ne descendent que des ordres empreints de brutalité et de violence ?

Les feuilles parisiennes les moins hostiles au gouvernement actuel ont toutes manifesté, à propos de l'attentat de Qué-nisset, une répugnance très-formelle à supposer de la part de M. Dupoty la complicité que l'instruction de la cour des pairs a voulu faire peser sur le rédacteur en chef du *Journal du Peuple*.

La feuille démocratique, après avoir donné la substance de la pièce en vertu de laquelle M. Dupoty a été arrêté et mis au secret pendant trente-huit jours, publie dans son numéro du 14 une copie de l'expédition authentique de ce document délivrée par M. Cauchy, greffier en chef de la cour des pairs. Il n'est plus permis à personne de douter que M. Dupoty n'ait été victime de l'arbitraire le plus odieux, que la presse démocratique n'ait été dans cette affaire l'objet réel d'attaques évidemment destinées à la placer, par un système d'imputations désormais atteintes et convaincues de ridicule, sous le coup d'un régime exceptionnel.

Avant même que la pièce que nous venons d'indiquer eût été publiée dans le *Journal du Peuple*, voici comment s'exprimait, dans son numéro du 12, le journal *la Phalange* sur la prévention dont M. Dupoty ne saurait être du reste encore long-temps la victime :

« Si le pouvoir n'a pas par devers lui des preuves plausibles, inconnues, et auxquelles, pour notre compte, nous déclarons que la plus flagrante évidence ne nous ferait peut-être pas croire, tant il y a d'incompatibilité entre la caractère de l'homme et le fait odieux à propos duquel on l'accuse ; si c'est le journaliste que l'on poursuit de cette façon ; si l'imputation de complicité n'est qu'un prétexte à ces rigueurs, il sera difficile de caractériser la conduite que le pouvoir aura tenue en cette circonstance.

« Hélas ! hélas ! les conservateurs qui nous gouvernent en ce moment et les conservateurs de l'école Guizot feront si bien qu'ils rendront inévitables des révolutions nouvelles. Ces malheureux poussent la société dans l'abîme ; encore quelques années de leur régime de conservation, et les malheurs d'un bouleversement européen ne pourront plus être conjurés. »  
 L'esprit politique de la *Phalange* est bien connu ; il est loin d'être hostile à l'ordre de choses établi en France depuis onze années. L'opinion émise par ce journal sur l'accusation dirigée contre M. Dupoty donne donc, sur la moralité des moyens mis en œuvre par le pouvoir, sur les choses et sur les hommes, une idée à laquelle le caractère de cette feuille prête incontestablement la plus haute gravité.

On continue à s'occuper beaucoup, dans le monde politique, des embarras qui se multiplient sous les pas de M. Guizot à mesure qu'approche davantage l'époque de l'ouverture de la session. M. Guizot, traînant après lui le cabinet tout entier ou replâtré du 29 octobre, veut traverser la session ; mais, comme le fait remarquer ce matin le *Courrier français*, il ne se dissimule pas que sa majorité est fort compromise, et il songe très-sérieusement aux moyens de la reconstituer. Le conseil des ministres s'est réuni hier pour délibérer sur la question de la réforme électorale, et, selon le résultat de la délibération, M. Passy et M. Dufaure entrèrent au ministère ou garderont leur position de neutralité.

Mais, quand bien même le ministère s'arrêterait à la pensée d'adoindre aux listes électorales la seconde liste du jury, cet expédient le sauverait-il ?

Le ministère, dit encore avec raison le *Courrier français*, est dans la nécessité de se modifier, hommes et choses, s'il veut avoir des chances de vie pour les premiers temps de la session. Or, il faut, de deux choses l'une, ou que M. Guizot se retire, ou qu'en gardant son portefeuille, il tourne le dos au système sous le drapeau duquel il s'était placé pour tendre encore une fois les bras à l'opposition.

Quoi qu'il arrive, le seul fait de la discussion qui s'est agitée hier dans le conseil est un progrès pour nous. Par là, les conservateurs avouent que le gouvernement leur échappe et que l'avenir nous appartient.

Ce fait significatif prouve encore qu'il suffit, quand on sert une bonne cause, d'avoir une constance que rien ne rebute pour atteindre le but qu'on se propose. La réforme électorale, dont le gouvernement ne voulait à aucun prix entendre parler, voilà maintenant qu'elle est, non pas seulement appuyée, mais proposée et demandée par un de ses ennemis les plus acharnés, par M. Guizot. C'est dans cette concession à l'opinion démocratique que le ministre de la réaction espère trouver un nouveau principe de vie. Que cet exemple ne soit pas perdu, que chacun y lise un enseignement profitable. Avec de la persévérance, nous parviendrons à obtenir la réforme électorale selon les droits de tous, une réforme radicale ; avec de la persévérance, nous ferons rayer de notre code les lois draconiennes de septembre, et la liberté de la presse ne sera plus un vain mot, et la nation alors sera vraiment souveraine. Quand le pays aura recouvré ses droits et sa toute-puissance, nous verrons la France se relever soudain de son abaissement, et se replacer, plus forte et plus glorieuse que jamais, à la tête de la civilisation.

On nous assure que plusieurs détenus pour cause d'asso-

ciation secrète, arrêtés dans le cours du mois dernier, sont toujours au secret.

L'autorité judiciaire, s'il en est ainsi, méconnaît il faut bien le dire, les notions les plus simples de notre législation criminelle ; elle oublie, ainsi que le *Journal des Débats* le déclarait lui-même hier, qu'à l'égard des prévenus le droit de l'autorité se borne à s'assurer d'eux.

(Correspondance particulière du Censeur.)

NOUVELLES D'AFRIQUE.

ORDRE DE LA DIVISION D'ORAN.

Officiers, sous-officiers et soldats de la division d'Oran, je vous quitte encore une fois pour aller où d'autres devoirs m'appellent. Je vous ai déjà fait mes adieux par la parole, je sens le besoin de les renouveler par un ordre du jour qui restera, comme les sentiments que vous m'avez inspirés par votre dévouement à la patrie, votre courage dans les combats, votre résignation stoïque dans les marches multipliées, sous le soleil brûlant de l'été, ou sous les pluies froides de l'automne.

Vous venez de faire la plus longue campagne de cette guerre d'Afrique ; elle a duré cinquante-trois jours, et vous avez parcouru environ 200 lieues en marches et contre-marches. Vous avez battu deux fois l'ennemi avec ses forces réunies, et tous les petits combats et les embuscades ont tourné à la gloire de nos armes. Vous avez poursuivi la tribu dominatrice, les Hachems, dans les montagnes les plus difficiles, où les Turcs n'avaient jamais pénétré. Vous avez détruit Saïda, l'un des forts que l'ennemi avait construits pour consolider sa domination ; et là vous avez donné la main à six tribus des bords du désert dont les cavaliers ont marché trois jours dans nos rangs qu'ils n'ont quittés que par nécessité. Vous avez fait vivre votre cavalerie sur les silos des Arabes ; vous y avez pris vous-mêmes votre alimentation ; enfin vous avez jeté dans Mascara des vivres pour nourrir 6,000 hommes pendant plusieurs mois. Ainsi, vous avez commencé à résoudre le problème si difficile en Afrique de faire vivre la guerre par la guerre. C'est beaucoup, soldats ; la patrie et le roi vous béniront.

Vous avez sans doute acquis des droits au repos ; mais voudriez-vous en jouir complètement, s'il permet à votre ennemi de se relever pendant l'hiver des coups que vous venez de lui porter ? Non ; vous comprendrez que votre présence par delà l'Atlas est une nécessité pour empêcher l'ennemi de réparer ses pertes et pour protéger les alliés que vous avez faits dans le sud.

Une division ira donc à Mascara ; elle agira quelquefois pour empêcher les tribus de cultiver, vider leurs silos et approvisionner nos magasins. Le plus souvent elle sèmera des fourrages et des légumes, car il faut bien que nous cultivions, puisque nous sommes forcés d'empêcher les Arabes de le faire, n'ayant pas d'autres moyens de les atteindre dans leurs intérêts. Vos frères cultiveront à Mascara, où de beaux jardins, déjà en plein rapport, les dédommageront de leurs travaux. Vous cultiverez aussi sur la côte, et vous montrerez à votre patrie qu'elle a des défenseurs qui ne le cèdent en rien aux soldats de l'antiquité tant vantés par l'histoire.

Au quartier-général de Mostaganem, le 7 novembre 1841.

Signé BUGEAUD.

ALGER, le 10 novembre. — La division d'Oran, partie le 13 septembre de cette place, est entrée à Mostaganem le 5 novembre. Elle est donc restée 53 jours en action ; c'est la plus longue campagne qui ait encore été faite, et cependant son état sanitaire est satisfaisant. Elle a des hommes fatigués, mais peu de maladies sérieuses. Elle n'a versé dans les hôpitaux de Mostaganem que 137 malades ou blessés et n'en a laissé que 197 à Mascara.

Dans cette laborieuse course, elle a remporté deux avantages brillants sur la cavalerie d'Abd-el-Kader et livré plusieurs petits combats heureux, mais de moindre importance. Elle a pris et détruit Saïda, place située à dix-huit lieues de Mascara. Ce fort avait été construit pour dominer la contrée de l'Ya-Koubia (la Jacobie), dont les tribus supportaient avec peine la domination de l'émir. L'armée française a fait alliance avec six d'entre elles, les Hassamas, les Oulad-Brahim, les Oulad-Kraled, les Doui-Tabet et une partie des Harar-Gharabi. Leurs cavaliers ont marché avec les nôtres contre la grande tribu des Hachems qui a été la source et la base de la puissance d'Abd-el-Kader.

Nos nouveaux alliés nous ont guidés sur la lisière du désert pour surprendre les Hachems dans les montagnes où ils s'étaient retirés avec leurs familles et leurs troupeaux. Ceux-ci ont été informés assez à temps de notre marche de nuit, qui était de huit lieues, pour que nous n'ayons pu tomber que sur la queue de l'émigration.

Les Douairs, les Medjehers, les spahis et les cavaliers de l'Ya-Koubia ont fait un butin considérable, dans lequel se trouvent plusieurs chameaux chargés d'effets d'habillement et d'équipement de l'infanterie régulière d'Abd-el-Kader.

Le combat et le pillage ayant compromis les tribus alliées, elles sont de toute force en guerre avec l'émir.

Ainsi se trouve organisé un foyer d'insurrection sur la frontière du désert ; mais ce n'est pas assez, pour qu'il puisse se maintenir et grandir, d'avoir renversé le fort de Saïda, il faut encore que nous restions à Mascara avec une force suffisante pour parcourir le pays et ne pas laisser les peuplades qui ont fait alliance avec nous livrées seules aux coups de leurs redoutables ennemis, les Hachems et les troupes régulières d'Abd-el-Kader. Heureusement qu'à force d'activité, nos soldats ont rendu possible l'établissement immédiat d'une division à Mascara.

Pendant que la plus forte partie de la plus petite armée marchait sur Saïda, une colonne aux ordres du lieutenant-colonel Géry, commandant supérieur de Mascara, parcourait les environs de cette place pour vider les silos et porter les grains dans ses magasins. De son côté, la colonne principale ramassait aussi des grains quand elle en trouvait l'occasion, en sorte que Mascara contient aujourd'hui plusieurs mois de vivres pour 6,000 hommes.

Les travaux d'établissement et d'horticulture y ont été poussés avec tant d'ardeur et d'intelligence que les troupes y ont aujourd'hui plus de bien-être que dans la plupart des lieux que nous occupons. Le site est aussi sain qu'agréable ; la garnison n'y a eu que

très-peu de malades, et tout porte à croire que la division qui ira, sous peu de jours, s'établir au cœur de la puissance de notre implacable ennemi, se maintiendra dans un état sanitaire tout aussi satisfaisant.

En résumé, la campagne d'automne dans la province d'Oran a été heureuse. Si nous n'avons pas obtenu toutes les soumissions que l'on espérait après les ouvertures faites par les tribus, nous avons porté de rudes coups à notre adversaire, en ruinant la tribu des Hachems, en détruisant Saïda, en formant contre lui une ligne de tribus sur la frontière du désert, en approvisionnant assez Mascara pour qu'une division puisse y passer l'hiver, et surtout en enlevant tous les moyens de culture à la tribu des Hachems, la boussole de toutes les autres qui se soumettraient volontiers si la première était soumise. C'est donc sur celle-là qu'il faut porter les coups.

— Avant de quitter Mostaganem, M. le gouverneur-général a remis, le 6 de ce mois, à Hadji-Mustapha-Oulid-Osman-Bey le brevet d'investiture de la dignité de bey de Mostaganem et de Mascara, qui lui a été conférée par ordonnance du roi du 5 septembre.

Le bey, la main sur le Coran, a prêté serment de fidélité au roi des Français et d'obéissance au gouverneur-général. Le même serment a été successivement prêté par le kalifa Ibrahim-Oulid-Osman-Bey et par l'agha Mohamed-Ben-Ismaël-el-Mezary.

Cette cérémonie, à laquelle assistaient les généraux de Lamoricière et Levasseur, ainsi que les officiers supérieurs et autres de la colonne expéditionnaire, comme aussi les chefs des Douairs, des Smélas et des Medjehers, avait attiré une grande quantité d'indigènes.

— Alger voit chaque jour arriver dans ses murs un grand nombre d'ouvriers de toute profession, particulièrement des terrassiers, venant de France ou des divers états du littoral de la Méditerranée. Dès leur sortie du navire, ils sont conduits à un dépôt central où ils reçoivent tout ce qui leur est nécessaire : puis, le lendemain, on les répartit sur les chantiers des ponts et chaussées, où sont ceux du génie militaire, qui est en mesure d'en employer un très-grand nombre, soit à Blidah, soit à Coleah, soit à Alger, tant en ville qu'à la Maison-Carrée et à la Ferme-Modèle, où ils sont logés dans des bâtiments militaires, soit enfin au camp qui se forme entre Blidah et Coleah ; là, ils se trouvent sous la tente comme nos soldats.

Indépendamment de la facilité qu'ils ont de vivre avec les rations qui leur sont distribuées à un prix modique, moyennant imputation sur leur salaire, l'administration vient d'autoriser des marchands de comestibles à s'établir sur les points où les localités le permettent, afin de pourvoir aux besoins des ouvriers employés aux travaux de l'obstacle.

— M. le lieutenant-général gouverneur est arrivé ce matin à Alger, à bord du bateau à vapeur le *Phare*. Nous apprenons malheureusement que son expédition d'automne n'a pas eu tous les résultats qu'il en attendait. Décidément Abd-el-Kader n'est pas résolu à abandonner la partie. Nous pensons que M. Bugeaud va maintenant activer les travaux qui s'exécutent dans la Mitidja ; c'est, pour le moment, ce qu'il a de mieux à faire.

Dans la journée du 6, nous avons remarqué en ville un grand mouvement ; on préparait un immense convoi qui est parti le lendemain pour Mouzaïa. Ce convoi, que l'on dirige sur Medeah, était escorté par les 24<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> de ligne et le 40<sup>e</sup> bataillon des tirailleurs de Vincennes.

La milice a repris les postes qu'elle avait abandonnés à la rentrée de l'expédition.

Nous apprenons à l'instant que la colonne expéditionnaire aux ordres du général Changarnier, qui doit conduire à Medeah le convoi parti d'Alger le 7, a quitté Blidah hier. Le temps est beau.

Le fils du général Bonnet, lieutenant dans les chasseurs d'Afrique, vient d'être tué en duel par un de ses anciens amis, comme lui officier dans le 1<sup>er</sup> chasseurs.

Le *Cerbère* est arrivé avant-hier de Toulon avec des passagers.

**TOULON, le 14 novembre 1841.**—Le bateau à vapeur *l'Etna* est arrivé aujourd'hui avec la correspondance d'Afrique. Nous donnerons demain la suite de nos correspondances.

## Chronique.

### LYON.

Des voleurs ont cherché à s'introduire pendant la nuit dans les magasins de M. Dufournel, sur le Port-du-Roi ; ils se sont servi d'une mèche à l'anglaise pour percer la devanture. On a trouvé en cet endroit du sang répandu en assez grande quantité, et il est à présumer qu'un accident arrivé aux voleurs les a empêchés de donner suite à cette tentative.

— La rue Saint-Jean est interceptée depuis quelques jours pour les voitures par la continuation des travaux de construction d'un canal sous la rue Neuve-du-Palais. Ce canal est terminé maintenant dans toute la longueur de cette rue, et l'on a commencé à ouvrir sur la place Neuve-Saint-Jean une large tranchée pour le continuer.

— M. le sous-préfet de Saint-Etienne (Loire) a adressé à M. le préfet du Rhône la copie certifiée de deux lettres en originaux, signées la première par Henri IV et la seconde par Sully.

M. le maire de Lyon a reçu, pour être déposée dans les archives, copie de ces lettres qui se rattachent à l'histoire administrative de notre cité.

— Il y a quelques jours, un homme qui avait été longtemps conservateur d'hypothèques laissait par testament toute sa fortune à Renobert Collot, son neveu. Cet homme était le frère de l'infortuné Etienne Collot, la victime et l'oncle du condamné qui vient de mourir sur l'échafaud.

— Les négociants en soieries auxquels des marchandises auraient été volées sont invités à se présenter à l'Hôtel-de-Ville, dans le bureau de M. Pionin, commissaire de police, pour en faire la reconnaissance.

— Le conseil municipal de Mâcon vient de voter une allocation de 1,500 fr. en faveur de l'établissement d'une école d'horlogerie dans cette ville.

— Les tableaux de Guaspre Poussin ont pris définitivement place dans nos galeries.

— Une décision a été prise, le 2 de ce mois, par M. le ministre des finances, à l'effet de maintenir la ville en possession des terrains provenant des anciens fossés, remparts et fortifications dont la cession lui avait été faite en l'an 1696, et au sujet desquels le ministère avait cru devoir élever des prétentions.

— Dans la nuit du dimanche au lundi, des voleurs, après avoir habilement coupé une vitre de la fermeture du magasin d'horlogerie du sieur Delorme, à Givors, ont pénétré dans l'intérieur ; ils ont fait un choix des meilleures boîtes

de montres en or, dédaignant celles en argent, et se sont retirés par la voie qui leur avait servi d'entrée.

— Voici un cas de fécondité rare : la femme d'un nommé Mathieu Gessant, ouvrier teinturier, demeurant au lieu de la Grange-de-l'OEuvre, commune de Valbenoite (Loire), est accouchée, le 12 de ce mois, de quatre enfants, trois garçons et une fille.

Les deux premiers ont vécu un quart d'heure, et les deux autres sont morts en naissant.

**SOIES.** — On nous écrit de Saillans, le 22 novembre : « Depuis long-temps nos prix sont stationnaires ; 22 à 22 50 c. la livre du pays (que nos paysans ne veulent pas abandonner, malgré tous les efforts de l'administration et des négociants acheteurs eux-mêmes), soit 26 à 26 f. 50 le demi-kilog., sont les cours ordinaires, le prix payé par nos commissionnaires et courtiers comme par les fileurs. Les affaires sont du reste assez courantes, ce qui fait précisément penser que vendeurs et acheteurs ont pris leur parti et ne comptent guère plus sur une reprise. »

(Courrier de la Drôme.)

## Paris, le 15 novembre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* qui a paru ce matin ferme la bouche aux incrédules qui refusaient d'ajouter foi à la nomination de M. de Golbéry aux fonctions de procureur-général à Besançon. M. de Golbéry est bien décidément nommé à ces fonctions en remplacement de M. Lerouge qu'on envoie à Aix en qualité de président de chambre. M. Lerouge échangeant un traitement de 15,000 fr. contre un traitement de 3,700 fr., on peut présumer que ce n'est pas de son plein gré qu'il a renoncé au poste qu'il occupait, et l'on est autorisé à croire, après les dernières circulaires de M. Martin (du Nord), qu'on ne l'a déplacé que parce qu'on le trouvait insuffisant pour la répression violente qui est à l'ordre du jour. S'il en est ainsi, nous ne nous étonnons pas qu'on lui ait donné pour successeur M. de Golbéry. M. de Golbéry, à la tête d'un parquet et dans une situation donnée, sera tout aussi emporté pour servir M. Guizot et son système qu'il l'a été jadis pour l'attaquer.

— Le ministère n'a rien répondu aux interpellations qui lui ont été adressées par la presse indépendante au sujet de l'inconcevable traitement qu'on a fait subir aux prévenus de Toulouse en les conduisant à Pau. Dans une pareille affaire, ne pas répondre à des interpellations qui sont parties de toutes parts, même du *Journal des Débats*, c'est se reconnaître coupable.

Un seul genre de réponse pouvait justifier le cabinet : c'était la destitution immédiate des agents qui ont ordonné ou exécuté les étranges mesures dont les prévenus de Toulouse ont été l'objet. Nous n'avons pas ouï dire jusqu'à présent que cette satisfaction ait été donnée à l'opinion publique.

— Nous avons fait de vains efforts aujourd'hui auprès de MM. les greffiers de la cour des pairs pour obtenir la communication du rapport dont M. de Bastard a donné connaissance cet après-midi à MM. les pairs. On nous a répondu que M. le chancelier et M. le ministre de l'intérieur avaient formellement défendu de communiquer ce rapport aux journaux avant qu'ils en aient donné l'autorisation.

On dit que le rapport de M. de Bastard est tellement volumineux qu'il faudra probablement deux séances pour en terminer la lecture.

On dispose la prison du Luxembourg pour y recevoir Quémisset et ceux des prévenus que la cour des pairs décrètera d'accusation ; on assure, toutefois, que leur transfèrement des prisons où ils sont en ce moment détenus n'aura lieu que la veille du jour où s'ouvriront les débats.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE.

On n'a fait aucune affaire avant l'ouverture. Au parquet, le premier cours a été 80 45 et de suite on a coté 80 40. Pendant le reste de la bourse, la rente a été tantôt offerte, tantôt demandée à ce prix, auquel elle a fermé au parquet et dans la coulisse.

Cinq 0/0, 116 35. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 100 80. — Trois 0/0, 80 30. — Banque, 3365 00. — Obligations de Paris, 1300 00. — Naples, 106 55. — Dette active d'Espagne, 22 3/8. — Etats-Romains, 103 1/8. — Cinq 0/0 belge, 101 7/8. — Trois 0/0 belge, 71 80. — Banque belge, 770 00. — Caisse Lafitte, 1040 00, 5080 00. — Emprunt de 1841, 81 05.

Les mouvements de troupes continuent sur la frontière du Nord. Les journaux belges annoncent, d'après les journaux français, la formation d'un corps d'armée d'observation ; mais ils n'accompagnent cette nouvelle d'aucune réflexion. Des lettres particulières de Bruxelles portent que, dans cette ville, on ne comprend ni le but ni la nécessité de la mesure que le cabinet français vient d'ordonner.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Feuille de Cambrai*, qui nous paraît envisager la question sous son véritable point de vue :

Tout nous annonce que nous allons être, pour la cinquième ou la sixième fois depuis dix ans, témoins des ruineuses et ridicules démonstrations belliqueuses dont notre pacifique gouvernement est si prodigue. Un corps d'armée de 20,000 hommes va subitement être mis sur le pied de rassemblement et être porté vers la frontière de la Belgique. C'est encore pour maintenir le trône éphémère de Léopold que ces armements ont lieu.

La 16<sup>e</sup> division militaire ne compte pas 20,000 hommes répartis dans ses nombreuses places fortes. Il est donc probable que des troupes vont être appelées pour renforcer le corps de rassemblement et pour faire le service militaire.

Le 1<sup>er</sup> régiment de carabiniers a reçu ordre de former ses escadrons de guerre ; il partira lundi prochain pour être mis en cantonnement à Pont-à-Marcy et dans des villages voisins situés sur la route de Douai à Lille, et au point de jonction de celle d'Orchies à Valenciennes et Tournay.

Les militaires qui n'ont pas perdu le souvenir des simagrées de 1838 et 1839 regardent ce mouvement comme devant aboutir à une nouvelle mystification.

L'*Echo du Nord*, dans son numéro d'hier, donne l'itinéraire et l'emplacement du corps d'observation qui va être rassemblé sur la frontière.

On nous écrit de Cherbourg, à la date de samedi soir 13 novembre :

Quoiqu'en général la formation des bureaux d'élections soit peu significative, je crois utile de vous faire connaître le résultat de la première journée électorale de Cherbourg.

Le collège se composant de plus de six cents électeurs, il y avait deux sections.

Dans la première section seule, la lutte pouvait avoir quelque signification.

Le parti ministériel portait comme président M. Noël Agnès, maire de Cherbourg, qui, depuis longues années, se trouvait toujours appelé à la présidence du collège.

Les patriotes ont opposé à M. Agnès M. Leseigneurial, juge d'instruction. M. Leseigneurial a été nommé à dix-huit voix de majorité. Le bureau tout entier proposé par les patriotes a été élu avec le même chiffre.

Pour demain, toute les chances sont bonnes. On a généralement du côté des patriotes pleine confiance, et le parti Quesnault est démoralisé.

### On lit dans le *Siècle* :

On affirme que M. Lebertre, secrétaire de M. de Montalivet, est nommé maître des requêtes en service ordinaire au conseil d'état.

M. Lebertre, sous le ministère du 15 avril, faisait partie, avec MM. Petitjean et Alphonse Toussenet, du bureau de l'esprit public chargé de diriger la presse départementale. C'est à ces messieurs que l'on doit les attaques calomnieuses dirigées contre les députés de l'opposition ; c'est encore à eux qu'on doit la création d'une feuille politique publiée sans cautionnement, le *Bulletin français*, cette feuille diffamatoire qui cessa de paraître dès que les élections furent terminées ; c'est à eux encore que l'on doit l'idée de faire une édition des journaux ministériels pour les départements, laquelle édition contenait des accusations ridicules contre les membres indépendants de la chambre, accusations qui, n'étant pas publiées dans les feuilles distribuées à Paris, restaient ainsi sans réponse et échappaient à la discussion.

Malgré cette savante organisation, les électeurs donnèrent raison aux adversaires du cabinet ; mais les services du bureau de l'esprit public ne pouvaient rester sans récompense.

M. Petitjean fut nommé conseiller référendaire à la cour des comptes.

M. Alphonse Toussenet fut décoré et nommé depuis commissaire civil à Bouffarick, en Afrique.

Enfin M. Lebertre vient d'entrer au conseil-d'état.

### On lit dans le *Journal de l'Eure* :

L'élection de M. Hébert à Pont-Audemer, dont nous avons en partie été témoins, car elle s'est plutôt faite sur la place publique que dans les deux salles électorales, nous a donné une idée de ce qui se passe en Angleterre en pareille circonstance.

Le candidat ministériel n'a pas quitté, pendant les deux jours qu'a duré l'élection, la place Pilon, et M. le maire provisoire, pour rendre plus facile à M. Hébert le travail préparatoire des poignées de mains et des promesses en tout genre dont il a usé avec ses 360 clients, avait voulu que les deux sections fussent sur la même place à deux cents pas l'une de l'autre. A cet effet, on s'est emparé de la chapelle de l'hospice, et le second jour, qui était un dimanche, le chapelain n'ayant pu terminer les offices, messe, vêpres et salut, à neuf heures du matin, le bureau n'était pas encore installé une heure après celle fixée, et les vêpres furent troublées par une vive discussion qui s'éleva entre le chapelain, les membres du bureau et plusieurs électeurs.

Le local ne manquait cependant pas à l'administration qui avait à sa disposition soit la salle de spectacle, soit la salle d'audience de la justice de paix, soit une des salles de la mairie.

Nous avons vu un maire, qui avait recruté dans son canton trente électeurs pour M. Hébert, les conduire du cabaret au vote, et vice versa, jusqu'à ce que l'enthousiasme de plusieurs d'entre eux eût été porté au dernier point.

Aussitôt que M. Hébert a été proclamé député, plusieurs électeurs se sont mis à crier : M. Hébert ! M. Hébert ! Il a aussitôt pris place au bureau, et la petite scène suivante a eu lieu :

Une voix d'homme ivre : Vive M. Hébert ! M. Hébert, après le salut d'usage : Messieurs, je suis pénétré du nouveau témoignage de confiance... (La même voix : Vous l'avez mérité !) Dans cette circonstance, j'éprouve le besoin de faire un rapprochement entre ma première élection et celle qui vient de se renouveler... Alors, comme aujourd'hui, le trône était entouré de périls. (La même voix : Vous l'avez mérité ! Vive M. Hébert !) Vos suffrages sont là pour montrer que vous voulez défendre le gouvernement... Je les dois à mon amour pour l'ordre, etc... (Une voix : Et aux diners de M...) La majorité est plus compacte, je me flatte que bientôt toutes les voix se réuniront en ma faveur. (Une voix : Plus souvent !)

Quelques applaudissements, quelques cris : Vive M. Hébert ! et ce, lui-ci : Vivent les places salariales !

M. Hébert embrasse tous les membres des deux bureaux, et la comédie de Pont-Audemer finit là.

### On lit dans le *Temps* :

Si nous sommes bien informés, le gouvernement présenterait aux chambres une loi d'ensemble qui décrèterait le grand réseau des chemins de fer de toute la France.

Cinq grandes voies de communication, dont Paris serait le point central, devraient être successivement ouvertes.

La première, celle du Nord, relierait Paris à la Belgique ;

La seconde, celle de l'Est, irait de Paris à Strasbourg ;

La troisième, de Paris à Marseille ;

La quatrième, de Paris à Bordeaux ;

Et la cinquième, de Paris à Nantes.

Le ministère demanderait des crédits spéciaux pour commencer immédiatement le chemin de la Belgique, qui joindrait Paris à l'Angleterre, et celui de Marseille au Rhône, qui devrait joindre un jour Marseille à Paris, la Méditerranée aux mers du Nord.

Le système d'exécution consisterait à réunir à la fois les ressources des localités, des compagnies et de l'état.

L'état ferait la dépense des terrassements, des bâtiments et des ouvrages d'art. Il céderait, pour un temps déterminé, l'exploitation de ces routes nouvelles à des compagnies qui seraient appelées à former le capital nécessaire pour cette exploitation ; dans leurs charges entrerait celle de la pose des rails. A l'expiration du bail contracté entre elles et le gouvernement, la propriété du chemin retournerait à l'état.

Les localités qui devraient jouir de tous les bénéfices du chemin de fer livreraient le terrain que ce chemin aurait à parcourir, c'est-à-dire que les propriétaires expropriés sur toute la ligne du chemin seraient indemnisés par les communes et les départements parcourus. Ce dernier système n'est pas nouveau. Sous l'Empire, de nouvelles voies de communication ont été créées, des routes détruites ont été restaurées par le concours des localités ; et pouvaient-elles s'y restaurer quand elles en recueillaient les premiers bienfaits ? Ainsi, les indemnités nécessaires pour acquérir le parcours du chemin de fer de Marseille, qui doit être pour les Bouches-du-Rhône

une source si féconde de prospérité, devraient être supportées pres- que tout entières par ce département. Du reste, les conseils-géné- raux seraient arbitres suprêmes des fonds à voter, et l'exemple de Strasbourg, qui vient d'offrir un million pour son chemin de fer, té- moigne assez que ce n'est pas de ce côté que viendraient les opposi- tions.

## STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN 1840.

Rapport triennal de M. Villemain.

Le *Moniteur* vient de publier le rapport triennal prescrit par la loi du 28 juin 1833 sur la situation des écoles primaires. Les statis- tiques suivantes donneront, en résumé, une idée succincte de cet important travail qui n'occupe pas moins de quatorze colonnes dans la feuille officielle.

Sur 37,295 communes, il y avait, en 1837, 29,613 communes ou réunions de communes pourvues d'écoles; en 1840, il y en a 33,099, ce qui fait sur 1837 un accroissement de 3,486. Le nombre des communes encore dépourvues d'écoles est de 4,196. Il y a dix ans, ce nombre était de 14,230. Aujourd'hui l'instruction primaire est mise à la portée de trois millions d'enfants.

Sur 290 communes qui, en vertu de l'article 10 de la loi, sont tenues d'entretenir une école primaire supérieure, il n'y en a que 161 qui se soient conformées à cette prescription; mais 103 communes auxquelles ne s'applique pas l'article précité en ont fondé spontanément. Il y a donc 264 écoles primaires supérieures; et n'en existait que 237 en 1837. M. Villemain propose que les secours assurés par la loi, au moyen d'impositions d'office, à l'instruction primaire supérieure, se confondent avec les sacrifices que les villes font de leur pleine volonté en faveur de l'instruction secondaire, et que là où les ressources actuelles sont trop faibles pour organiser des écoles pri- maires supérieures, quelques cours annexes de cette nature soient réunis au collège communal.

En 1837, on ne comptait que 97 établissements privés pour l'en- seignement primaire supérieur; en 1840, on en comptait 191.

En 1837, on comptait, dans les écoles communales et privées di- rigées par un instituteur, 1,547,194 garçons, 412,636 filles, et, dans les écoles communales et privées dirigées par une institutrice, 23,350 garçons, 707,515 filles; en tout, 2,680,694 enfants.

En 1840, on comptait, dans les écoles communales et privées di- rigées par un instituteur, 1,607,013 garçons, 444,376 filles, et, dans les écoles communales et privées dirigées par une institutrice, 84,394 garçons, 795,916 filles; en tout, 2,881,679 enfants.

Différence en plus, 200,988 enfants.

On trouve, dans les écoles en 1840, 1,912,339 enfants de plus qu'en 1830.

Il y a des variations dans le nombre général à certaines époques de l'année.

Les 2,881,679 élèves dont la présence a été constatée dans les écoles sont répartis d'une manière très-irrégulière dans les départe- ments. Ainsi, le nombre des élèves est le sixième des habitants dans les départements de la Meurthe, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et des Vosges, le septième dans la Côte-d'Or, la Lozère et la Moselle, le huitième dans l'Isère, le Pas-de-Calais et la Somme, le neuvième dans l'Aisne, le dixième dans la Manche, le Nord et la Seine-Inférieure. Il n'est que du douzième dans les Basses-Alpes, du quatorzième dans le Loir-et-Cher, du dix-huitième dans les Pyrénées-Orientales, du dix-neuvième dans la Haute-Vienne, du vingtième dans le Cher, du vingt-unième dans la Nièvre, la Creuse et la Vienne, du vingt-troisième dans l'Ariège, du vingt-quatrième dans les Landes, du vingt-cinquième dans les départements de l'In- dre et d'Indre-et-Loire, du vingt-neuvième dans l'Allier, du trentième dans la Corrèze, du trente-quatrième dans le Morbihan.

En 1837, les écoles primaires supérieures, communales et privées, recevaient 9,414 élèves; en 1840, 15,285, c'est-à-dire 5,871 de plus. Parmi ces écoles, on en compte 194 où l'enseignement offre un sys- tème de connaissances variées dont quelques-unes sont spécialement appropriées aux besoins des industries locales.

En 1837, on comptait 26,370 écoles affectées au culte catholique, 663 aux protestants, 28 aux israélites et 2,332 écoles mixtes. En 1840, on comptait 28,018 écoles catholiques, 677 protestantes, 31 israélites, 2,059 mixtes.

Le nombre des écoles privées n'a pas augmenté dans la même proportion que celui des écoles communales. Il y avait, en 1837, 52,773 écoles communales ou privées, et il y en a maintenant 55,342; mais les écoles privées ne comptent dans cette augmentation que pour 534.

Le nombre total des communes non propriétaires des locaux où leurs écoles sont établies est de 17,768; 2,374 communes, soit isolément, soit réunies, sont en instance pour être aidées dans la con- struction ou l'achat de 2,224 nouvelles maisons d'école.

Le nombre des écoles communales qui ont un mobilier complet appartenant à la commune ne s'élève encore qu'à 14,098. Dans 16,859 écoles, le mobilier est incomplet et défectueux; dans les éco- les privées, sur 18,557 écoles, on en compte seulement 9,435 dans lesquelles le mobilier est suffisant.

L'enseignement individuel était pratiqué, en 1837, par 6,922 insti- tuteurs; il n'en a aujourd'hui que 4,375. L'enseignement simultané était pratiqué, en 1837, par 21,875 instituteurs; il l'est en 1840 par 26,038; en plus, 4,163. La méthode mixte, d'après laquelle 7,046 écoles étaient dirigées il y a trois ans, n'est plus employée que dans 6,403. Au lieu de 1,424, il n'y a plus que 940 écoles appliquant l'en- seignement mutuel.

Le choix des livres prescrits ou permis dans les écoles comprend 551 ouvrages.

Sur 30,785 écoles communales des garçons, on en compte 26,206 dans lesquelles ne sont employés que des livres approuvés par l'U- niversité, 23,010 dans lesquelles les livres sont uniformes, 17,614 dans lesquelles les livres sont en quantité suffisante, et 2,235 dans lesquelles les livres sont encore mal appropriés à l'enseignement.

Sur 6,000 écoles communales de filles, 4,818 ont des livres ap- prouvés, 5,031 ont des livres uniformes, 3,951 ont des livres en quantité suffisante, et 702 ont des livres mal choisis.

Les écoles privées comptent 5,367 de garçons dont les ouvrages sont approuvés, 4,985 où ils sont en quantité suffisante et 879 où ils sont mal choisis, et, pour les filles, 7,698 écoles dont les ouvrages sont approuvés, 7,720 dont les livres sont uniformes, 7,231 où ils sont en quantité suffisante et 1,385 où ils sont mal choisis.

Outre ces écoles, en 1837, 1,856 classes d'adultes donnaient dans 1,545 communes l'instruction à 36,966 ouvriers; en 1840, 3,403 classes, réparties dans 3,090 communes, ont compté 68,508 au- diteurs.

Il y avait encore en 1837, dans 172 communes, 261 salles d'asile, recevant ensemble 29,214 enfants, et en 1840, 555 salles, dans 352 communes, recevaient 50,986 enfants; en plus, 294 salles et 21,471 élèves.

Le nombre total des personnes employées dans les écoles primai- res est de 31,147 instituteurs laïcs communaux et 7,221 laïcs privés; 1,590 instituteurs communaux et 546 privés appartenant à des compagnies religieuses; de 2,650 institutrices laïcs communales et 9,334 privées laïcs, de 5,356 communales et 5,015 privées appar- tenant à des congrégations religieuses; en tout, 62,859 instituteurs et institutrices, maîtres et sous-maîtres; 3,416 de plus qu'en 1837.

Le nombre des instituteurs communaux dont le traitement fixe est inférieur à 300 fr. s'élève à 25,051. M. Villemain propose d'élever

le minimum de 200 à 300 au moyen de 945,176 fr. 22 c. à la charge du département et 943,573 fr. 78 c. à la charge de l'Etat.

En 1837, les écoles normales donnaient l'instruction à 2,406 élè- ves-maîtres; elles la donnaient en 1840 à 2,684.

Le nombre moyen des places d'instituteurs communaux, annuelle- ment vacantes, était il y a trois ans de 2,356; il n'était plus en 1840 que de 2,308.

86 commissions se réunissent deux fois par an pour apprécier la capacité des aspirants aux fonctions d'instituteur.

## CHEMIN DE FER DIRECT DE PARIS A STRASBOURG.

Si la décision prise par le conseil des ministres au sujet du che- min de fer direct de Paris à Strasbourg a fait faire un grand pas à cette question si importante pour les départements de l'Est, il ne faut pourtant pas que ces derniers s'endorment dans une aveugle confiance et s'en remettent pour ainsi dire au hasard du soin de réali- ser le plus cher de leurs vœux. Il faut, au contraire, qu'ils s'occu- pent de cette question avec activité, qu'ils redoublent de zèle et d'ardeur pour vaincre les difficultés qui ne sont pas encore aplanies, ou pour empêcher de nouvelles difficultés de naître.

La décision ministérielle est en effet loin d'avoir été prise à l'una- nimité. On dit que le chemin de fer direct de Strasbourg a de puis- sants adversaires, que de hautes influences se sont prononcées contre lui, et que la victoire que M. le ministre des finances a rem- portée au sein du conseil en faveur des départements de l'Est n'est pas encore irrévocable. Une nouvelle décision pourrait défaire la décision qui a été prise, et on ne pourra chanter victoire que lors- que le projet du chemin de fer direct aura été présenté aux cham- bres et accepté par elles.

Activité infatigable, ardeur et zèle, union et persévérance, tel doit donc être le programme des départements de l'Est, s'ils ne veulent se voir déçus dans leurs espérances, s'ils ne veulent voir ajourner dans un avenir incertain l'exécution de la ligne directe.

Strasbourg a donné l'exemple. Strasbourg a offert un concours d'un million. Deux commissions, une commission préfectorale et une commission municipale, ont été nommées pour travailler au suc- cès de cette grande cause; il faut espérer que ces commissions ne négligeront rien pour répondre à la mission de confiance dont elles sont investies. Enfin, comme il reste encore des études à faire pour le passage des Vosges, et que l'inachèvement de ses études pourrait devenir un prétexte d'ajournement du chemin direct, le conseil mu- nicipal de Strasbourg, dans sa séance du 12 novembre, a voté un crédit de 5,000 f. pour faire achever promptement ces études.

Les départements voisins commencent à suivre l'exemple de Stras- bourg, et nous signalerons avec plaisir toutes les mesures qui pour- ront y être prises pour marcher de concert avec nous vers le but commun.

Nous avons annoncé déjà qu'une réunion avait eu lieu à Metz, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du maire de Metz, M. le baron Dufour, pour s'occuper du chemin direct. Les notabilités financières et commerciales de Metz y assistaient; le général Paixhans qui a montré déjà en 1838 à la chambre des députés qu'il comprenait cette question dans toute son étendue et qui annonçait alors déjà les dangers les plus prochains dont la France était menacée, si elle né- gligeait l'exécution du chemin de fer du Havre à Strasbourg, tandis que la Belgique exécutait celui d'Anvers à Cologne, le général Paixhans a insisté de nouveau, dans cette réunion, sur la nécessité du chemin direct, et ses convictions paraissent avoir été partagées par la majorité de l'assemblée. Une commission dont font partie M. Bouchotte, ancien maire de Metz, M. Billaudel, et d'autres citoyens notables et influents, a été nommée pour travailler à la réalisation de cette œuvre d'intérêt général.

Nancy ne s'est pas encore ému aussi vivement. Aucune commis- sion n'a jusqu'ici été nommée dans cette ville pour centraliser et régulariser les efforts; mais la presse a appelé sur cette question la sollicitude publique. Un journal de Nancy, *l'Espérance*, ne cesse d'animer le zèle de ses compatriotes en faveur du chemin de fer.

En rapportant, dans son numéro du 6 novembre, le vote du con- seil municipal de Strasbourg, ce journal s'exprimait ainsi :

« Le conseil municipal de Strasbourg vient de donner un nouvel exemple que s'empresseront sans doute de suivre les conseils mu- nicipaux des localités importantes de nos départements de l'Est, rela- tivement à la question des chemins de fer dont nous souhaitons avoir à nous occuper souvent encore. Sur la proposition de M. le maire, le conseil municipal a voté la somme d'UN MILLION pour concourir à l'exécution de la ligne directe de Paris à Strasbourg. Si les magistrats de toutes les villes qui doivent se trouver sur cette ligne comprennent, comme ceux de Strasbourg, les véritables intérêts de leurs administrés, ils s'empresseront, par leurs votes, d'appeler l'at- tention du gouvernement sur un chemin dont l'importance est au- jourd'hui généralement comprise, et pour l'obtention duquel il ne manque peut-être que de trouver bonne volonté et concours actif de la part des localités parcourues. »

Dans son numéro du 11 novembre, *l'Espérance* revient sur ce sujet avec une nouvelle instance; elle dit :

« La presse de nos départements, et notamment le *Courrier du Bas-Rhin*, s'occupe avec une louable persévérance de la question des chemins de fer; et, au moment où notre voix trouve de sympathi- ques échos chez tous ceux de nos concitoyens qui comprennent quelle bienfaisante influence doit exercer sur notre population in- dustrielle et commerciale l'établissement d'une ligne directe du Havre au Rhin, en présence surtout de l'exemple qui vient d'être donné à la fois par M. le préfet du Bas-Rhin et par le conseil mu- nicipal de Strasbourg, nous avons lieu de nous étonner de l'espèce d'indifférence ou tout au moins de la lenteur extrême qu'apportent, dans cette circonstance, les administrateurs des autres départements de l'Est.

« S'il importe de ne pas procéder inconsidérément à des démar- ches dont on aurait lieu de se repentir plus tard, et de ne pas ris- quer, dans un moment d'entraînement et de zèle, de faire au gouvernement des offres disproportionnées avec les résultats heu- reux que doivent se promettre les localités parcourues, il importe surtout de ne pas nous endormir au moment où d'autres veillent, et de ne pas nous exposer, quand nous arriverons avec nos offres de concours, à nous entendre dire : Il est trop tard.

« Nous ne voulons pas, du moins par notre silence, nous rendre complices des événements, et, jusqu'au jour où les chambres au- ront décidé de notre sort, nous ne cesserons d'élever la voix en fa- veur de l'établissement d'une ligne de fer, dont nous avons déjà si- gnalé la haute importance, non-seulement au point de vue de notre bien-être personnel, mais dans l'ordre des intérêts nationaux. »

La *Revue de l'Est*, qui se publie à Bar-le-Duc, stimule également les départements auxquels elle s'adresse et qui sont situés sur la li- gne du chemin direct. Elle dit avec raison que Nancy, Metz, Toul, Châlons, Bar-le-Duc, doivent faire cause commune avec Strasbourg dans cette circonstance et s'unir à la vue du danger qui les me- nace. Elle sollicite en conséquence de M. le préfet de la Meuse la nomination d'une commission semblable à celle qui vient d'être formée à Strasbourg.

Espérons que cette mesure sera généralement adoptée, et que, grâce au concours de l'administration, les offres que seraient dis- posés à faire les départements du Bas-Rhin, de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse et de la Marne pourront être réunies et pré-

sentées aux chambres dès l'ouverture de la session, afin que toute hésitation au sujet de l'exécution de la ligne directe disparaisse eu- tièrement.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

## Nouvelles Diverses.

Un tremblement de terre vient d'ébranler le sol de la belle et in- dustrielle ville de Komorn, chef-lieu du comitat de ce nom, en Hongrie, et située dans l'île de Schutt, au confluent du Waag et du Danube. Toutes les maisons bâties entièrement ou en partie, en bois, ont été renversées, et toutes les autres ont éprouvé de graves dommages plus ou moins considérables. Par suite de ce désastre, plus de 5,000 personnes se trouvent sans abri et dans le plus grand dénûment. La perte, d'après une évaluation approximative et très-modérée, se monterait à 20 millions de florins (30 millions de francs).

— La première livraison de la *Revue indépendante*, publiée par MM. Pierre Leroux, George Sand et Louis Viardot, vient de paraître.

## Extérieur.

ESPAGNE. — Nous avons reçu par courrier extraordinaire des nou- velles de Madrid du 8 novembre au soir; cette capitale était parfai- tement tranquille, et le gouvernement obtenait chaque jour plus de force depuis que la rébellion a été rigoureusement réprimée et anéantie.

Pendant que le danger existait encore, et que la révolte venait d'être récemment étouffée, le gouvernement s'est vu dans la dure né- cessité, pour ne pas laisser le crime impuni, d'exercer quelques actes de rigueur; mais, une fois l'ordre complètement rétabli et l'em- pire de la loi affermi de nouveau, la clémence et la générosité repre- nent leur cours, et déjà nous sommes heureux d'annoncer que deux des officiers condamnés à mort à Madrid ont été graciés par le ré- gent du royaume au nom de la reine.

Le décret pour défendre les juntes a été exécuté sans la moindre résistance, excepté à Barcelone, où il paraît qu'on a voulu préalable- ment établir des conditions que le gouvernement n'a pas voulu écou- ter, et des dispositions sont prises pour obliger les mutins à rentrer dans l'ordre; treize bataillons sont en marche pour Barcelone, et les moyens ne manquent pas aux ministres de la reine pour se faire obéir et soutenir les principes de la politique du gouvernement, alors sur- tout qu'ils ne s'écartent point de la constitution et des lois.

Les motifs qui avaient mis les agents du gouvernement dans la nécessité de suspendre la délivrance des passeports aux réfugiés car- listes compris dans l'amnistie du mois d'août ayant cessé, ils sont de nouveau autorisés à les accorder, et nous ne pouvons que louer cet acte de justice, que nous souhaitons de voir s'étendre aux grades au-dessus de lieutenant-colonel.

Les résultats de la dernière révolte ont prouvé que toute tentative pour détruire le gouvernement représentatif en Espagne est désor- mais inutile. Les partisans du système rétrograde ont pu se con- vaincre, par l'expérience qu'ils viennent de faire, que cette préten- due immense majorité sur laquelle ils comptaient n'existait que dans leur imagination.

PRUSSE. — On mande de Leipsick, le 5 novembre :

« On a découvert dernièrement, à Berlin, l'existence d'un grand nombre de faux bons de caisse de la trésorerie royale de Prusse. L'auteur de ces faux bons vient d'être arrêté dans notre ville; c'est un jeune lithographe prussien nommé Chynemann. En vertu des traités entre la Saxe et la Prusse, cet individu sera livré aux autorités judiciaires de ce dernier pays aussitôt que les formalités d'usage en pareil cas auront été accomplies.

« Les lois prussiennes punissent le faux en écriture publique et au- thentique de la peine des travaux forcés à perpétuité avec exposition sur la place publique et un certain nombre de coups de fouet admi- nistrés dans l'intérieur de la prison. »

LUCERNE. — Des missions de jésuites, les premières que l'on eût vues depuis long-temps, font actuellement des prédications dans les campagnes. Leurs exhortations, semi-religieuses et semi-politi- ques, font une grande sensation sur les gens simples qui les en- tendent.

MEXIQUE. — Les nouvelles reçues aux Etats-Unis par la goëlette *Freeland*, arrivé du port de Campeche, sont de la plus haute im- portance. Des correspondances de la Vera-Cruz représentent le Mexi- que comme étant dans un état complet de révolution. De tous les côtés, les troupes s'arment et marchent à la hâte sur la capitale, les uns pour appuyer le plan de Jalisco, les autres pour protéger et dé- fendre le gouvernement actuel.

Jusqu'au 15 septembre, il n'y avait eu aucun engagement dé- cisif à Mexico; mais on s'y attendait d'un moment à l'autre, et l'on présumait qu'une affaire générale aurait lieu dès que les troupes ré- volutionnaires parties de Guadalajara et de Puebla effectueraient leur jonction avec celles de Valencia qui étaient alors enfermées dans la citadelle de la capitale.

Le gérant responsable B. MURAT.

## CHEMIN DE FER DE SAINT-ÉTIENNE A LYON.

Le lundi 29 novembre, à 11 heures du matin, en séance publique du conseil d'administration, au siège social, à Paris, rue de Lille, n° 105, il sera procédé au tirage au sort des 63 obligations des em- prunts réunis de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier 1842, en 1,250 fr. chacune.

L'agent et caissier central, ACHILLES GUILLAUME.

## CHEMIN DE FER DE SAINT-ÉTIENNE A LYON.

MM. les actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Saint- Etienne à Lyon sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire prescrite par l'art. 39 des statuts pour le 2<sup>e</sup> semestre de 1841 aura lieu le lundi 20 décembre prochain, à onze heures du matin, au siège de la Société, à Paris, rue de Lille, 105.

Ceux de MM. les actionnaires de capital et d'industrie qui, aux termes des art. 40 et 42 des statuts, réunissent les conditions néces- saires pour faire partie des assemblées générales, sont invités à vou- loir bien se rendre à la présente convocation.

Les actions dont les transferts n'auraient pas plus de quinze jours de date ne peuvent, aux termes du règlement, donner droit de faire partie de l'assemblée générale.

L'agent et caissier central de la Compagnie, ACHILLES GUILLAUME.

Au moment où la saison ramène les RHUMES et les enrouements, nous ne saurions trop recommander l'usage de la PATE de NAFÉ d'ARABIE, qui, sous la forme et le goût d'un délicieux bonbon, fa- cilité l'expectoration, calme la toux et les irritations de poitrine; composée seulement avec le fruit du NAFÉ, elle ne donne pas à re- douter l'opium que peuvent contenir la plupart des pâtes pectorales. — Le SIROP et la PATE de NAFÉ se vendent chez MM. Fernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve; André, place des Célestins, à Lyon.

Etude de M<sup>e</sup> Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n<sup>o</sup> 1.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

EN TROIS LOTS SÉPARÉS, SANS ENCHÈRES GÉNÉRALES,

## DE TROIS MAISONS,

cours et terrasse,

Situées en la commune de Caluire, faubourg de Bresse,

Appartenant aux mariés Georges et Reverchon.

Adjudication définitive au 20 novembre 1841.

1<sup>er</sup> LOT.—Une maison à quatre façades, sise grande rue du Faubourg-de-Bresse, n<sup>o</sup> 12, composée de rez-de-chaussée, deux étages et greniers; sur le derrière, deux vastes cours et caves.—Mise à prix : 12,000 fr.

2<sup>e</sup> LOT.—Une maison à quatre façades, sise sur la grande route de Strasbourg, près la Chapelle Saint-Clair, n<sup>o</sup> 90, composée de rez-de-chaussée, deux étages et greniers, cour sur le derrière.—Mise à prix : 12,000 fr.

3<sup>e</sup> LOT.—Une maison à trois façades, sise sur la grande route de Strasbourg, à l'angle de l'abreuvoir sur le Rhône, composée de rez-de-chaussée et deux étages; contre la façade du levant, et jusqu'à la hauteur du premier étage, est une terrasse formant; sur le bord du Rhône, un corps de bâtiment composé de caves, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages.—Mise à prix : 35,000 fr.

Pour extrait : CORNUTY, avoué. (2831)

Même étude.

VENTE JUDICIAIRE

## D'UNE MAISON, COUR, BÂTIMENTS ET DÉPENDANCES,

Situés à Lyon, rue Saint-Georges, 24,

Appartenant au sieur Pierre-Charles PUGSECH.

L'adjudication aura lieu le samedi 20 novembre 1841,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

Au pardessus de la somme de 7,000 fr.

La maison se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, trois étages et greniers. Dans une cour dépendante de ladite maison est un puits à eau claire adossé contre un mur mitoyen avec le sieur Jean-Pierre Puigsech, frère du susnommé. A la suite de cette cour est un autre corps de bâtiment construit en pierre et maçonnerie, composé de caves, d'un étage et grenier au-dessus.

Pour extrait : CORNUTY, avoué. (2832)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> VICTOR COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, N<sup>o</sup> 7.

ADJUDICATION DÉFINITIVE  
et sans remise

## DE DEUX MAISONS CONTIGUES,

Portant le n<sup>o</sup> 6, rue de la Préfecture, à Lyon,

LE JEUDI DEUX DÉCEMBRE 1841, A MIDI,

En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Victor Coste.

Les deux maisons dont il s'agit sont desservies par une porte cochère, une allée et une partie de cour commune, au fond de laquelle partie de cour est une pompe aussi commune; chacune d'elles a son escalier, est percée de cinq fenêtres à chaque étage, et se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol et plusieurs étages, avec greniers au-dessus.

Ces maisons sont à corps de bâtiments doubles, avec arrière-cours sur des portions de cour non communes.

La vente en sera faite à la bougie éteinte, le jour et lieu ci-dessus indiqués, sur les mises à prix et sous les conditions insérées dans un cahier d'enchères déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Victor Coste.

S'y adresser, pour les renseignements.

On pourra traiter de gré à gré avant le jour indiqué pour les enchères. (4063)

MÊME ÉTUDE.

A vendre,

POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE,

UNE BELLE ET BONNE PROPRIÉTÉ,

D'UN REVENU CERTAIN,

APPELÉE TOIRY,

Située commune de l'Acena, à trois quarts d'heure de Villefranche.

Elle se compose d'une maison de maître meublée, cuvier, caves, cuves, pressoirs, foudres, grands tonneaux, et cinq logements de vigneron en bon état.

La maison bourgeoise est au milieu de la propriété et au midi, dans le centre des fonds, et faisant les meilleurs vins du pays.

La prairie est dans le vallon, au pied des vignes; les prés sont arrosés par des prises d'eau dans une rivière qui ne tarit jamais.

Sa contenance est d'environ dix-huit hectares vingt-cinq ares. Les fonds sont de première nature.

On accordera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, dès ce jour, pour visiter la propriété, sur les lieux mêmes; pour traiter, à MM. Thonnérioux père et fils et Prosper Bourcier, grande rue Mercière, n<sup>o</sup> 35, et rue de la Balaine, n<sup>o</sup> 2, mandataires de M. le comte et M<sup>me</sup> la comtesse de La Ferrière; et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n<sup>o</sup> 7, et à M<sup>e</sup> Bonnefont, notaire à Villefranche.

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux.

Le vendredi dix-neuf novembre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en secrétaire, tables, glace, piano, bibliothèque, fauteuils, etc. (1093)

Même étude.

Le vendredi dix-neuf novembre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en une tondeuse, tables d'étirage, placard, secrétaire, chaises, banque, poêle, etc. (1094)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N<sup>o</sup> 10,  
SUCCESSION DE M<sup>e</sup> RAMBAUD.

A vendre,  
en un seul ou en cinq lots,

Petite maison, autre sur le derrière emplacement à bâtir vigne et jardin;

Le tout situé sur la rue du Faubourg-de-Bresse, commune de Caluire (Rhône).

S'adresser audit M<sup>e</sup> Laval. (4884)

(4064) A vendre.

Une grande volière pour servir à une faisanderie ou à une basse-cour, composée de membrures en chêne et de grillages, le tout presque neuf. Hauteur, 3 mètres 50 centimètres; longueur, 15 mètres; largeur, 5 mètres 66 centimètres.

S'adresser, pour la voir, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, maison Ricard; et pour traiter, à M. Riboud, étude de M<sup>e</sup> Victor Coste, notaire, rue Neuve, n<sup>o</sup> 7, à Lyon.

(66) A vendre pour cessation de commerce.

Un magasin de parfumerie et de broserie, susceptible d'agrandissement, et dans un quartier des plus beaux et des plus commerçants de la ville. S'adresser chez M. Chapeau, rue des Célestins, 6, au 2<sup>me</sup>.

(34) A vendre pour cause de décès.

Un fonds de charcutier, bien achalandé. S'adresser, rue des Farges, n<sup>o</sup> 126, chez M<sup>lle</sup> Crépu.

(65) A vendre de suite pour cause de maladie.

Un joli fonds de café-auberge, quai de Bondy, n<sup>o</sup> , en face des bateaux à vapeur de la Saône. S'y adresser.

AVIS.—Il a été perdu, le 11 courant, de huit à neuf heures, depuis la place Bellecour, 8, passant par la rue de la Barre, le quai Monsieur, la place de la Charité, pour revenir à Bellecour, 8, un voile en dentelle noire. Il y aura une récompense pour la personne qui la remettra rue Saint-Dominique, 7, au 3<sup>e</sup>. (71)

AVIS.—Le docteur LUZARDI, médecin-oculiste de Paris, venant d'Espagne et se rendant chez lui, est arrivé à Lyon, où il séjournera quelque temps. Il est logé à l'hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour. (5421)

AVIS.—Un instituteur qui a exercé pendant vingt-cinq ans et obtenu trois médailles d'honneur désirerait acheter à Lyon la cession d'une Ecole primaire supérieure ou celle d'un Etablissement élémentaire jouissant d'une bonne réputation. Il consentirait aussi à s'associer.

S'adresser rue Poulaille, 30, au 1<sup>er</sup>. (72)

AVIS.—M. FERRIER, traiteur, rue Longue, 19, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient un dépôt d'huîtres en première qualité qui lui arrivent tous les jours. (64)

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les magasins et comptoir de M. C.-N. BONY, épicer, droguiste, marchand de couleurs et vernis, sont actuellement rue Tupin, n<sup>o</sup> 7. (5411)

### MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n<sup>o</sup> 12, près la place Lévis. (7175)

### GRAND DÉBALLAGE.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

de 1.500 pièces nouveautés.

Indiennes, tissus, napolitaines, stoff, pékin, châles tartan, et autres.—Rue Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 4, au 1<sup>er</sup>. (37)

## RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

### Sirop pectoral et calmant de Stœchas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré des qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac. (7382)

S'adresser à Lyon, à la Pharmacie, rue du Palais-Grillet, n<sup>o</sup> 23; Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermезon, rue de la Comédie. } Prix : 2 f. 50 c. le flacon.

### PENSIONNAT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(2) De la Croix-Blanche,

Paroisse de Saint-Irénée, à Lyon,

AUTORISÉ PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE.

Jusqu'à présent cette spécialité manquait à la ville de Lyon. Nous engageons les pères de famille à visiter ce bel établissement qui ne laisse rien à désirer sous le triple rapport de la morale, de l'hygiène et de l'instruction.—Les jeunes gens qui sortent de ce pensionnat, et qui ont acquis en peu de temps l'instruction nécessaire pour se placer avantageusement, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, sont les plus sûrs garants que le directeur, M. Bœuer, puisse donner aux chefs de famille.—On prépare aussi les jeunes gens pour l'École des Mines, l'École centrale de Paris, l'École de Châlons-sur-Marne, etc.—Un ecclésiastique, choisi d'après des renseignements pris à l'archevêché, est attaché à cet établissement.

## Dépuratif du Sang

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles et anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Ulcères, Boutons, Affections rachitiques, scrofuleuses, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

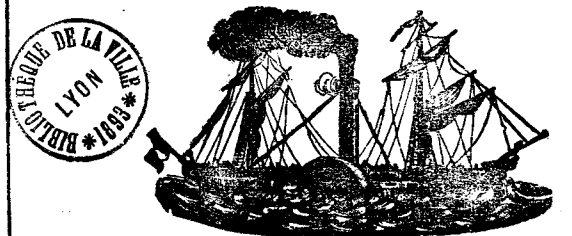
A Lyon, à la pharmacie rue Palais-Grillet, 23;  
A Saint-Etienne, à la pharmacie Chermезon,  
rue de la Comédie. (7381)

### LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées.—Prix : 2 fr. le flacon, avec l'instruction.—Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, Boitel et Agnellant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare. (7771—5815)

### Grande Baisse de Prix.



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL ET LE SIROCCO.  
beaux bateaux à vapeur en fer.  
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône,  
SANS EXCEPTION,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,  
A 5 HEURES 1/2 DU MATIN.

Premières. Secondes.

Pour VALENCE ..... } 4 f. 3 f.  
AVIGNON et BEAUCAIRE }  
S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnard frères  
et Four, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine  
à bord du bateau. (6560)

### TABLETTES LAROQUE,

SACACHÈRE DE LICHEN

AU MOU DE VEAU,

Pour guérir en peu de jours les irritations, rhumes, toux, coqueluches, gripes, catarrhes.

Prix : 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, à la pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, 10, à Lyon. (8185)

Contre les Rhumes, les Maux de Gorge  
et de Poitrine.

SIROP ET PASTILLES DE BAUME

DE TOLU,

DE LEBRUN ET RENAULT, A PARIS.

Dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, 13, place des Terreaux. (7837)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.